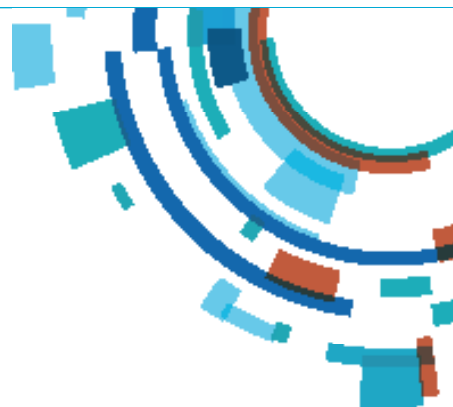


Décentralisation

3DS : Le Sénat retient 17 propositions de l'ADF



Mercredi 21 juillet 2021, le Sénat a adopté avec modifications le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Les sénateurs ont souhaité donner un nouveau souffle à ce texte puisque de 84 articles dans le texte initial, on est passé à 158 articles après l'examen en commission puis à 205 articles dans la version adoptée. Plusieurs dispositions concernent les Départements. Retour sur les dispositions les concernant et les 17 propositions de l'ADF retenues par les Sénateurs.

Sur le volet Transports, le Sénat a acté le **transfert de certaines routes du réseau national aux Départements**. Une expérimentation de huit ans a été finalement actée pour les régions après un premier vote négatif. **Le gouvernement a accepté que cette expérimentation puisse se faire à la carte : route par route et non plus en bloc.**

Est également réintroduite **l'expérimentation d'une recentralisation du RSA avec les**

Départements volontaires. Le gouvernement est en revanche défavorable, tout comme les sénateurs de gauche, à l'amendement autorisant les présidents de départements à contrôler les ressources des allocataires. Selon le Gouvernement, cela représente un mauvais exemple de pouvoir réglementaire local, en ce que les droits sociaux ne doivent pas faire l'objet d'une différenciation territoriale.

Plusieurs points de désaccords avec le Gouvernement

Le gouvernement ne juge pas pertinente l'idée d'une **coprésidence du conseil d'administration des agences régionales de santé (ARS)** partagée entre le préfet de région et le président du conseil régional, ni la **composition à parts égales des quatre collèges** composant les ARS

Autre pierre d'achoppement sur les dossiers départementaux. La question des **gestionnaires de collèges et lycées**. Le Sénat prônait un transfert direct, tandis que le gouvernement proposait une expérimentation. Constatant la faiblesse d'une telle proposition qui ne peut conduire qu'à un compromis inabouti, le Sénat a préféré supprimer l'article.

S'agissant du transfert de **la médecine scolaire**, dont les sénateurs proposent le transfert aux Départements, comme le souhaite l'ADF depuis plusieurs années, une solution de repli a été trouvée en séance publique. Dans un premier temps, le ministère de l'Éducation nationale s'est opposé à ce transfert, soutenant que ce n'est pas le bon moment dans un contexte de crise sanitaire. **Les sénateurs ont finalement demandé un rapport**, proposition qui a reçu un avis de sagesse de la part de la ministre car elle permet de réunir autour de la table tous les acteurs concernés afin d'ouvrir les réflexions.

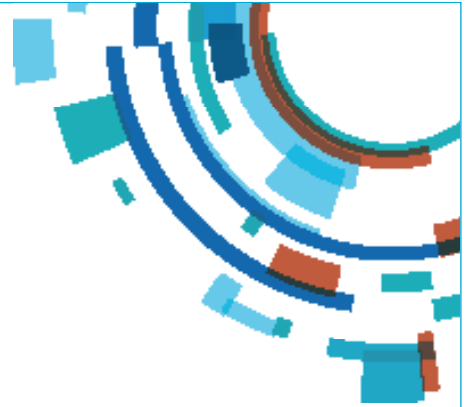
Parmi les autres désaccords avec le gouvernement, l'assouplissement voulu par le Sénat en termes de délégations de compétences. Notamment **la compétence économique des régions, qui pourrait être déléguée aux Départements**. Selon le Gouvernement, le risque serait que ces délégations se multiplient et nuisent à la lisibilité du rôle de chaque niveau de collectivités.

Enfin, **les amendements proposés par l'ADF aux Sénateurs améliorant les compensations**



Décentralisation

3DS : Le Sénat retient 17 propositions de l'ADF



financières ont été adoptés mais sans le feu vert du Gouvernement. Il en va ainsi de l'amendement faisant reposer la compensation financière du transfert des agents des routes sur la masse salariale réelle. L'ADF a proposé aux Sénateurs d'écrire dans le droit de la Décentralisation une clause revoyure visant à réajuster tous les cinq ans les compensations financières de l'Etat des transferts de charges opérés.

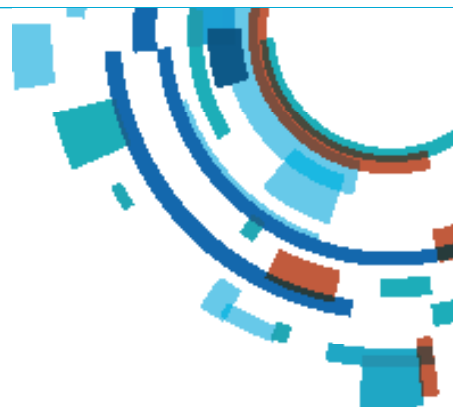
Récapitulatif des dispositions adoptées

- Renforcement du **principe de différenciation** territoriale au sein des principes généraux de la décentralisation définis au livre 1er du code général des collectivités territoriales (article 1) ;
- **Notification dans les six mois par le Premier ministre** des suites données aux propositions de modifications ou d'adaptations législatives des suites données à celles-ci (article 1er bis) ;
- **Elaboration d'un schéma départemental de coopération transfrontalière** par les Départements frontaliers (après l'article 1er bis) ;
- Renforcement de la portée juridique du **règlement départemental d'aide sociale (article 2)** ;
- Possibilité pour le règlement départemental d'aide sociale de prévoir, à titre complémentaire, l'affectation de la PCH à d'autres charges. (article 2) ;
- **Assouplissement des marges de manoeuvre dont disposent les conseils départementaux dans le cadre du versement des prestations au titre du RSA.** Possibilité de modifier les conditions de ressources auxquelles est soumis le bénéficiaire des prestations d'aide sociale et autoriser le département à exercer un recours en récupération des sommes versées au titre du RSA, contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune, contre sa succession ou contre le donataire, le légataire ou le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie (article 2) ;
- Permettre aux EPCI à fiscalité propre, dès lors que leurs statuts le prévoient expressément et après accord express des communes membres, de **déléguer leurs compétences à un département ou à une région dans le cadre d'une "délégation ascendante"** (article 3) ;
- **Permettre aux Départements de se voir déléguer l'octroi et le financement d'aides aux entreprises (article 3)** ;
- Inscription à l'ordre du jour de certains débats à la CTAP (article 3) ;
- Facilitation de l'inscription à **l'ordre du jour d'une fusion de conseil régional et des conseils départementaux** : inscription d'une demande à l'ordre du jour des assemblées délibérantes, **dès lors qu'elle est sollicitée par 5 % au moins de leurs membres (article 3 quinquies)** ;
- Elargissement **de la participation citoyenne locale (article 4)** ;
- Demande de **rapport au Gouvernement sur les règles départementales relatives à la défense extérieure contre l'incendie** (article 5 quater A) ;
- **Concertation des collectivités territoriales** concernées sur le décret fixant la liste des routes, autoroutes ou portions de voies non concédées relevant du domaine routier national, dont la



Décentralisation

3DS : Le Sénat retient 17 propositions de l'ADF



propriété peut être transférée par l'État dans le domaine public routier des départements, de la métropole de Lyon et des métropoles (article 6 - **Amendement is-su d'une proposition de l'ADF**) ;

- **Demande des élus au Préfet du Département de toutes les informations utiles pour se prononcer avant ce transfert (article 6 - Amendement de l'ADF)** ;
- **Suppression de l'avis des Métropoles prévalant sur celui des Départements en cas de demandes concurrentes** (article 6 - **Amendement de l'ADF**). Le Préfet du département organise entre les collectivités territoriales et groupements intéressés une concertation, dont il fixe la durée, afin de parvenir à la présentation d'une demande unique. Il peut également proposer la constitution d'un syndicat mixte ;
- **Précision quant à l'usage des ressources d'un péage pour les ouvrages d'art** (article 6 bis nouveau) ;
- **Concertation des collectivités territoriales** concernées par la demande d'une région souhaitant

expérimenter la gestion d'une autoroute, routes ou portions de voies non concédées relevant du domaine routier national (article 7 - **Amendement de l'ADF**) ;

- **Transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement routier aux collectivités territoriales et à leurs groupements** (Article 8) ;
- **Élargissement des possibilités de transfert de la maîtrise d'ouvrage en matière d'opérations d'aménagement du domaine routier** (article 8 bis) ;
- **Faculté pour les collectivités territoriales et leurs groupements d'installer des radars automatiques** (article 10) ;
- **Consultation des départements dans la phase de création d'un site Natura 2000 par la Région** (article 13 - **Amendement de l'ADF**) ;
- **Nouvelle composition de la commission nationale SRU** (article 20) ;
- **Co-présidence par un élu du comité régional de l'habitat de l'hébergement** (CRHH)

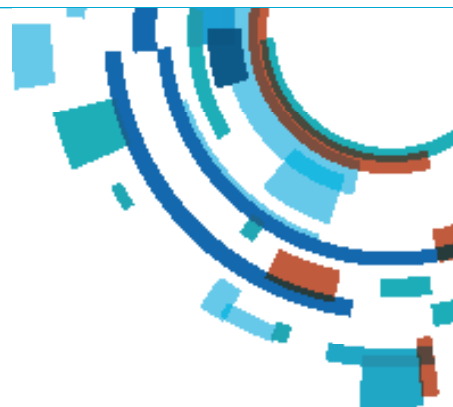
(article 20 bis - **Amendement de l'ADF**) ;

- **Reconnaissance des collectivités et leurs groupements comme autorités organisatrices de l'Habitat** (article 25 bis) ;
- **Appui du département à l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH)** (article 29) ;
- **Coprésidence des ARS entre le Préfet de région et le Président de Région** (Article 31 - **Amendement de l'ADF**) ;
- **Composition à parts égales des différents collèges du conseil d'administration des ARS** (Article 31 - **Amendement de l'ADF**) ;
- **Consultation des associations nationales d'élus sur les missions des ARS** (article 31 - **Amendement de l'ADF**) ;
- **Coprésidence de l'agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy** (article 31) ;
- **Possibilité pour le Département de concourir au financement, en ce qui concerne les équipements médicaux, du programme d'investissement des**



Décentralisation

3DS : Le Sénat retient 17 propositions de l'ADF

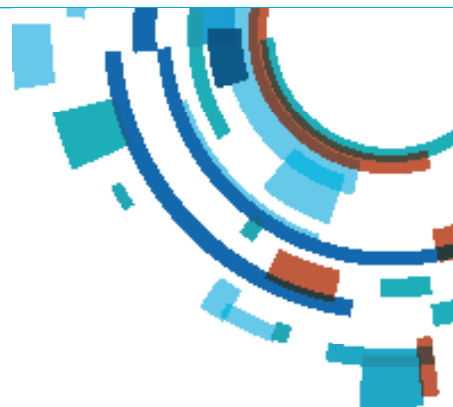


- établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés, **en vue de soutenir l'accès aux soins de proximité** (article 32) ;
- **Faculté pour les Départements de contribuer à la politique publique de sécurité sanitaire (article 34) ;**
 - Expérimentation d'une **nouvelle politique relative à la petite enfance**, en particulier l'agrément des modes d'accueil, et son organisation au sein de la Ville de Paris (article 34 bis) ;
 - **Rétablissement de l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA** (article 35) ;
 - **Possibilité d'instaurer une possibilité de contrôle des déclarations des bénéficiaires du RSA par le président du conseil départemental** (article 35 bis) ;
 - **Compétence départementale en matière d'habitat inclusif et d'adaptation des logements au vieillissement de la population (article 36) ;**
 - Maison de l'autonomie et conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie à Saint-Barthélémy (article 36 bis A) ;
 - **Suppression du transfert aux départements de la tutelle des pupilles de l'État (article 38).** Cette disposition devrait être discutée lors du projet de loi d'Adrien Taquet relatif à la protection de l'enfance ;
 - **Recours obligatoire au traitement automatisé d'appui à l'évaluation de la minorité et de l'isolement des personnes se déclarant MNA (article 39) ;**
 - **Transfert des directeurs des établissements de l'aide sociale à l'enfance de la fonction publique hospitalière vers la fonction publique territoriale (article 40) ;**
 - **Demande d'un rapport sur le transfert de la médecine scolaire aux Départements (article 41 A) ;**
 - **Aides des Départements en faveur de la pêche (article 41 ter - Amendement de l'ADF) ;**
 - **Élaboration par le Département d'un schéma départemental de la solidarité territoriale sur son territoire (article 42 bis - Amendement de l'ADF) ;**
 - **Ecrire dans le droit de la compensation une clause de revoiture permettant de réajuster les compensations financières de l'Etat (article 43 - Amendement de l'ADF) ;**
 - **Exclure les dépenses de solidarité sociale des collectivités territoriales de tout objectif national visant à encadrer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre (article 43 bis - Amendement de l'ADF) ;**
 - **Faire reposer sur la masse salariale réelle le calcul de la compensation financière du transfert des agents des routes (article 44 - Amendement de l'ADF) ;**
 - Meilleure représentation des élus locaux au conseil d'administration de l'ANCT (article 46 sexiés) ;
 - Création d'une commission consultative pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (article 49 bis) ;



Décentralisation

3DS : Le Sénat retient 17 propositions de l'ADF

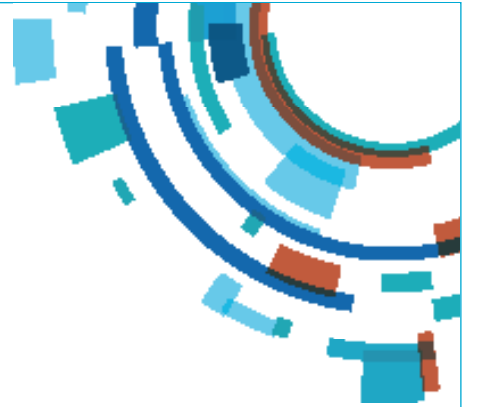


- Échange d'informations entre administrations (article 50) ;
- **Reconnaissance d'un droit à l'erreur des collectivités territoriales** (article 50 bis) ;
- **Contenu de la stratégie de développement des usages et services numériques** (article 50 ter) ;
- **Visioconférence pour la tenue des réunions des assemblées délibérantes** (article 52 bis) ;
- **Prise en compte des charges sociales dans le calcul du plafond des dépenses budgétées pour la rémunération de collaborateurs de groupes des assemblées délibérantes** (article 52 ter) ;
- Délégation à l'exécutif local des décisions d'admission en non-valeur de titres de faible montant (article 53) ;
- **Extension du droit d'option permettant aux collectivités et à leurs groupements d'adopter le référentiel comptable "M57" à d'autres personnes publiques** (article 53 bis) ;
- **Faculté des collectivités et de leurs groupements de recourir au financement participatif pour leurs investissements (article 53 ter) ;**
- **Délégation aux exécutifs locaux de la conclusion de conventions en matière d'archéologie préventive (article 53 quinquies) ;**
- Cession de biens meubles à titre gratuit par les collectivités (article 54) ;
- Vers une nouvelle répartition des compétences au sein de la métropole Aix-Marseille-Provence (article 56) ;
- Association des Départements à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (article 58 bis - **Amendement de l'ADF**) ;
- **Association des départements à l'élaboration du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** (article 58 ter- **Amendement de l'ADF**) ;
- **Participation de collectivités territoriales étrangères au capital de sociétés publiques locales (article 59) ;**
- **Nouvelles compétences des départements frontaliers en matière transfrontalière (article 59 bis) ;**
- Régime de responsabilité civile applicable aux propriétaires de sites naturels ouverts au public (article 73 bis A) ;
- **Statut des élus locaux siégeant au sein des organes des filiales d'entreprises publiques locales (article 73 bis) ;**
- **Conditions d'application des règles relatives aux conflits d'intérêts aux élus locaux qui représentent une collectivité territoriale ou un groupement au sein d'organismes extérieurs (article 73 ter) ;**
- **Nouvelle mission d'évaluation des politiques publiques territoriales des chambres régionales des comptes (article 74) ;**
- Assouplissement des modalités de remplacement des membres du CNEN (article 74 quater A - **Amendement de l'ADF**) ;
- Création d'un 3ème poste de vice-président au CNEN (article 74 quater B) ;



Décentralisation

3DS : Le Sénat retient 17 propositions de l'ADF



- **L'emplacement de l'hôtel du département sur le territoire départemental est déterminé par le conseil départemental** (article 74 quinquies A) ;
- Expérimentation d'un état de calamité naturelle exceptionnelle outre-mer (article 75) ;
- Propriété et aménagement de la zone des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en Martinique (article 76) ;
- Cession des biens mobiliers, droits et obligations de l'établissement public "*Haras national du Pin*" au département au plus tard lors de la dissolution de l'établissement (article 84). ■

[Accédez à la petite loi](#)